



**Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 4231 du 12 juin 2026
de l'honorable député Laurent Mosar concernant l'Euro numérique**

- **Quelle est l'appréciation de Monsieur le Ministre sur l'évolution du dossier de l'Euro numérique ?**
- **Monsieur le Ministre partage-t-il les inquiétudes relatives à l'impact de l'euro numérique sur les initiatives de systèmes de paiement du secteur privé ?**

Le Luxembourg accueille favorablement l'évolution récente des travaux législatifs au Parlement européen.

L'euro numérique aura vocation à compléter l'argent liquide, et non à le remplacer. Il est complémentaire aux solutions de paiement privées, européennes comme internationales, qui continueront à occuper une place centrale dans l'écosystème des paiements. L'euro numérique devra ainsi renforcer la souveraineté et la résilience européennes en matière de paiements, tout en préservant le rôle des acteurs privés et la liberté de choix des utilisateurs. Les prestataires de services de paiement européens auront, à cet égard, un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre concrète de l'euro numérique.

Il est également renvoyé aux réponses fournies à la question parlementaire n° 3400 du 7 janvier 2026.

Luxembourg, le 13 juillet 2026

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth